

RAPPORT ANNUEL 2023 2024

**FORT DE SES LEADERS
ENGAGÉS, LE CSSP
VISE À DEVENIR UNE
ORGANISATION APPRENANTE.**

**IL MET EN ŒUVRE LES
MEILLEURES PRATIQUES
POUR QUE TOUS SES
ÉLÈVES RÉUSSISSENT
ET CONTRIBUENT
À BÂTIR DE FAÇON
RESPONSABLE LA
SOCIÉTÉ DE DEMAIN.**

TOUS
Patriotes
pour la réussite!

Centre
de services scolaire
des Patriotes

Québec 

Acronymes

ASP :	Attestation de spécialisation professionnelle
CEAP :	Centre d'éducation des adultes des Patriotes
CFPP :	Centre de formation professionnelle des Patriotes
CSS :	Centre de services scolaire
CSSP :	Centre de services scolaire des Patriotes
DEP :	Diplôme d'études professionnelles
DES :	Diplôme d'études secondaires
DG :	Direction générale
EHDA, élèves HDA :	Élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation
ETP :	Équivalent temps plein
FP :	Formation professionnelle
FGA :	Formation générale des adultes
FGJ :	Formation générale des jeunes
LIP :	Loi sur l'instruction publique
MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
ND :	Non disponible
PEVR :	Plan d'engagement vers la réussite
PP :	Passe-Partout
PSO :	Plan stratégique organisationnel
SARCA :	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SEAC :	Service aux entreprises et à la communauté
SSGC :	Service du secrétariat général et des communications
SOS :	Service de l'organisation scolaire
SRÉ :	Service des ressources éducatives
SRF :	Service des ressources financières
SRH :	Service des ressources humaines
SRI :	Service des ressources informatiques
SRM :	Service des ressources matérielles

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PRÉSIDENT du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes

C'est avec beaucoup de fébrilité que le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) présente son rapport annuel 2023-2024, un rapport riche de tous les projets mis en place et des réalisations de la dernière année.

Nous sommes particulièrement fiers de cette première année de mise en œuvre de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027, un outil névralgique nous permettant de partager avec nos partenaires nos priorités pour assurer la réussite de tous nos élèves. Le PEVR trace également la ligne directrice des projets éducatifs de nos établissements élaborés au cours de l'année 2023-2024.

Déjà, nous constatons après une première année de déploiement, une amélioration de la réussite en lecture et en mathématique pour certains niveaux au primaire et au secondaire. L'amélioration de la réussite en écriture demeure un enjeu. Par ailleurs, l'amélioration du taux de qualification et de diplomation des élèves au CSSP se poursuit et s'établit maintenant à 87,2 % (cohorte 2016, suivie jusqu'en 2023). En formation professionnelle, le taux de diplomation en trois ans a augmenté de 5,6 %, atteignant 83,1 %. Les premières actions de la mise en œuvre du Plan stratégique organisationnel (PSO), qui englobe le PEVR, ont été également déployées en 2023-2024.

Le CSSP a notamment réalisé différents sondages auprès de ses employés tout au long de l'année pour bien documenter l'état de situation relatif à certains indicateurs et pouvoir suivre l'atteinte des objectifs au cours des prochaines années. Pour la première fois de son histoire, le CSSP a fait une démarche de consultation de ses employés visant à connaître leur degré de mobilisation. Un tronc commun de compétences pour l'ensemble des employés a été élaboré. La préparation des plans de formation pour certaines catégories d'emplois a également été amorcée. Le processus de classement des élèves HDAA a été révisé cette année en améliorant notamment les séquences de communication.

L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par la révision du plan de répartition du secteur de Carignan-Chambly et la réorganisation des espaces au secondaire, entérinées par le conseil d'administration. La mobilisation de nos équipes dans ces dossiers a renforcé nos liens avec la communauté et l'ensemble des parties prenantes. Nous en sommes venus à des décisions qui engagent les milieux et qui permettent d'offrir à nos élèves les meilleures conditions pour s'épanouir, apprendre et réussir.

La croissance démographique sur le territoire du CSSP s'est maintenue encore cette année et nous comptons, au 30 septembre 2023, 36 304 élèves inscrits dans nos divers établissements d'enseignement. Cette augmentation du nombre d'élèves génère des besoins d'espaces supplémentaires qui se sont traduits par des demandes d'agrandissement et de construction de nouvelles écoles auprès du ministère de l'Éducation du Québec.

Mentionnons que le CSSP a complété en 2023-2024 la construction d'une toute nouvelle école primaire à Carignan et a livré les agrandissements de l'école secondaire le Carrefour à Varennes et de l'école secondaire de Chambly, lui permettant ainsi d'accueillir ses premiers élèves de 4^e secondaire.

En conclusion, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à tous les parents, nos précieux alliés dans le développement et la réussite de nos élèves. Leur soutien constant est d'une grande importance pour nous.

Nous tenons également à remercier chaleureusement les membres des conseils d'établissement qui s'engagent activement pour garantir une gestion rigoureuse et efficace de nos écoles. Leur implication a un impact direct sur le quotidien et le bien-être de nos élèves.

Un grand merci à tous les membres du personnel du CSSP. Leur contribution est essentielle à l'accomplissement de notre mission : la réussite de nos élèves.

Enfin, nous remercions les membres du conseil d'administration pour leur dévouement, qui permet de définir les grandes orientations du CSSP et d'assurer une gestion optimale des ressources.

Tous jouent un rôle clé dans la réalisation de la mission du CSSP.

Nous vous souhaitons une excellente lecture !



Luc Lapointe
Directeur général



Salvatore Mancini
Président du conseil d'administration

Table des matières

Acronymes.....	2
1. Présentation du centre de services scolaire.....	6
1.1 Le centre de services scolaire en bref	6
1.2 Faits saillants	12
1.3 Services éducatifs et autres services	14
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	16
2.1 Conseil d'administration.....	16
2.2 Autres comités de gouvernance.....	17
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	20
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	20
3. Résultats	21
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	21
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	26
3.3 Procédure d'examen des plaintes	28
4. Utilisation des ressources.....	28
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	28
4.2 Ressources financières	29
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	31
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	32
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	32
5. Annexes du rapport annuel.....	34
Annexe A : États financiers 2023-2024.....	34
Annexe B : Liste des représentants du Comité de parents	69

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le territoire de près de 1 000 km² du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) est bordé par le fleuve Saint-Laurent et traversé par la rivière Richelieu. Situé en Montérégie, il comprend **21** municipalités faisant partie de l'agglomération de Longueuil et des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu.

En 2023-2024, **77** bâtiments accueillent les élèves jeunes et adultes ainsi que les employés des différents services.



1.1.1. Écoles et centres

■ Évolution du nombre d'écoles et de centres sur cinq ans

Années	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Écoles primaires	56	56	56	56	56
Écoles secondaires	11	11	11	11	11
Formation professionnelle (FP)	1	1	1	1	1
Formation générale des adultes (FGA)	1	1	1	1	1
Total	69	69	69	69	69

1.1.2. Statistiques

■ Évolution du nombre d'élèves sur cinq ans*

Catégories	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Élèves préscolaire 4 ans et Passe-Partout	201	285	459	531	584
Élèves préscolaire	3 004	2 975	2 981	2 792	2 753
Élèves primaire	19 034	19 025	18 970	19 089	18 939
Sous-total préscolaire et primaire	22 239	22 285	22 410	22 412	22 276
Élèves secondaire	11 356	11 804	12 121	12 661	12 906
Élèves FP et FGA (exprimés en ETP)**	1 122	1 135	1 099	1 142	1 122
Total	34 717	35 224	35 630	36 215	36 304

*Nombre d'élèves au 30 septembre de chaque année scolaire

**ETP : Équivalent temps plein

Nombre d'élèves par catégorie, pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **35 182** élèves en formation générale des jeunes (**96,9 %**)
- **1 122** équivalents temps plein en formation générale des adultes et en formation professionnelle (**3,09 %**)

Au total, le CSSP scolarise **36 304** élèves, ce qui représente une augmentation de **0,25 %** comparativement à 2022-2023. Par catégorie :

- Le nombre d'élèves au préscolaire et primaire a diminué de **0,61 %**;
- Une augmentation de **1,94 %** du nombre d'élèves au secondaire;
- Une diminution de **1,75 %** du nombre d'élèves en FP et FGA.

Une analyse sur cinq ans, incluant 2023-2024, présente les variations suivantes :

- Une diminution de **0,17 %** du nombre d'élèves au préscolaire et au primaire;
- Une augmentation de **13,65 %** au secondaire;
- Une stabilité du nombre d'élèves en FP et FGA;
- Une augmentation de **4,57 %** sur l'ensemble de la clientèle.

En 2023-2024, les élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) représentent **8 757** élèves, soit **25,2 %** de la clientèle des jeunes. Parmi les élèves HDAA :

- **179 (2 %)** fréquentent le préscolaire;
- **3 852 (44 %)** fréquentent le primaire;
- **4 726 (54 %)** fréquentent le secondaire.

Au cours des trois dernières années, le nombre total d'élèves HDAA a été en constante augmentation, représentant respectivement **19,9 %**, **23,5 %** et **25,2 %** de la clientèle jeune.

Chaque année, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) attribue un indice de milieu socioéconomique à chaque école du Québec, indice allant de 1 jusqu'à 10. Au CSSP, aucune école n'est considérée défavorisée, c'est-à-dire ayant un indice de défavorisation de 8, 9 ou 10. Cependant, **10** écoles font partie des milieux présentant un indice de défavorisation intermédiaire de 6 ou 7, ce qui représente **15 %** de l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Parmi ces écoles, toutes sont de niveau primaire et aucune de niveau secondaire.

1.1.3. Présentation des écoles et des centres

Beloeil, McMasterville, St-Mathieu-de-Beloeil			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Saint-Mathieu	596	au Coeur-des-Monts	603
Jolivent	351	La Farandole	429
Le Petit-Bonheur	251	Polybel	1 325
Le Tournesol	480	éducation internationale	1 264

Boucherville			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Louis-Hippolyte-Lafontaine	312	Père-Marquette	362
Pierre-Boucher	290	Les Jeunes Découvreurs	506
Antoine-Girouard	307	De Mortagne	2 728
Paul-VI	442	orientante l'Impact	165
De La Broquerie	370		

Carignan, Chambly			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
de la Passerelle	313	Madeleine-Brousseau	682
De Bourgogne	593	du Parchemin	296
Sainte-Marie	680	Carignan-Salières	694
De Salaberry	309	de Chambly	875
Jacques-De Chambly	333	le Tremplin	80

Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Au-Fil-de-l'Eau	566	Paul-Émile-Borduas	309
de la Pommeraie	364	Notre-Dame	432
de l'Aquarelle	345	Ozias-Leduc	1 579

St-Amable			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Le Sablier	277	Le Rocher	272
de l'Envolée	317	François-Williams	342
de l'Odysée	519		

St-Basile-le-Grand			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Jacques-Rochelleau/St-Basile	556	de la Mosaïque	576
de la Chanterelle	294		

St-Bruno-de-Montarville			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
De Montarville	607	Monseigneur-Gilles-Gervais	522
Albert-Schweitzer	541	du Mont-Bruno	1 807

Sainte-Julie			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
L'Arpège	284	Du Moulin	409
Le Rucher	441	du Grand-Chêne	217
Aux-Quatre-Vents	387	du Tourne-Vent	283
Arc-en-ciel	375	du Grand-Coteau	716

Varenes			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
J.P.-Labarre	477	de la Source	338
les Marguerite	339	du Carrousel	357
La Roseraie	276	le Carrefour	1 268

Verchère, Calixa-Lavallée		Contrecoeur	
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Ludger-Duvernay	493	Mère-Marie-Rose	407
		des Cœurs-Vaillants	586

St-Antoine-sur-Richelieu		St-Marc-sur-Richelieu	
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Georges-Étienne-Cartier	131	des Trois-temps	177

St-Charles-sur-Richelieu		St-Denis-sur-Richelieu	
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Saint-Charles	109	Saint-Denis	165

Saint-Jean-Baptiste	
École	Nombre d'élèves
de l'Amitié	260

1.1.4. Évolution démographique

La croissance démographique ainsi que de nouveaux services tels que l'offre pour le préscolaire 4 ans et l'ajout de classes spécialisées, tant au primaire qu'au secondaire, nécessitent des travaux de construction de nouvelles écoles, d'agrandissement ou de modification aux écoles actuelles.

Pour l'année scolaire 2023-2024, **10** demandes en infrastructures ont été acheminées au MEQ : **3** demandes de construction d'écoles primaires, **1** demande de construction d'école secondaire, **1** demande d'agrandissement d'école primaire, **3** demandes de reconstruction d'écoles primaires, ainsi que **2** demandes d'acquisition de locaux modulaires.

De ce nombre, **deux demandes** ont été autorisées par le MEQ, dans le cadre du volet scolaire du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, soit l'acquisition de six locaux modulaires à l'école Marie-Victorin à Varennes, et l'acquisition de quatre locaux modulaires à l'école secondaire François-Williams à Saint-Amable.

1.1.5. Transport scolaire

Nombre d'élèves transportés : **20 316**

Nombre de véhicules sur la route : **331**

- Autobus scolaire : **184**
- Minibus : **22**
- Véhicules adaptés : **15**
- Berlins : **110**

1.1.6. Nombre d'employés par catégorie

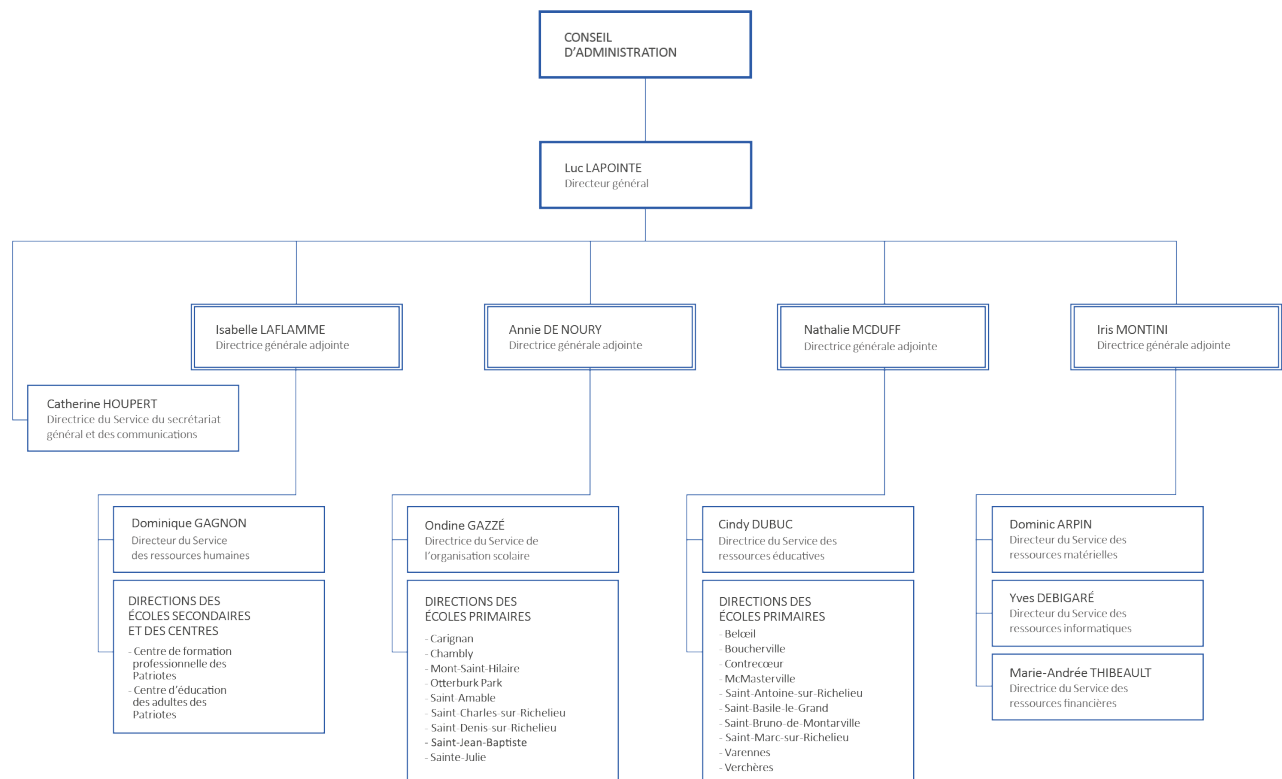
Un total de **7 009** employés* répartis ainsi :

- **3 890** enseignants
- **285** professionnels
- **2 591** employés de soutien
- **243** directeurs, directeurs adjoints d'établissement et cadres

** incluant toutes les catégories de statuts d'employés au 30 juin 2024.*

1.1.7. Employés des services administratifs

■ Organigramme du Centre de services scolaire des Patriotes



1.2 Faits saillants

Lancement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 : Le 19 août 2023, le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 du CSSP a été approuvé par le ministre de l'Éducation et a été officiellement présenté à la population le 3 octobre 2023, lors d'une séance publique du conseil d'administration. Outil de gouvernance constituant à la fois un guide de planification et d'aide à la décision, ce plan a pour objectif de faire connaître les engagements pris par le CSSP afin d'améliorer la réussite des élèves, jeunes et adultes, tout en définissant et orientant les priorités d'action de l'organisation. Le PEVR guide également l'élaboration des projets éducatifs des écoles et des centres de formation, pour une période de 4 ans.

Sondages visant à établir les cibles du Plan stratégique organisationnel (PSO) : Le CSSP a mis en place un Plan stratégique organisationnel (PSO) qui intègre les orientations du PEVR 2023-2027, ainsi que d'autres orientations stratégiques. Pour documenter l'état de situation, le CSSP a réalisé divers sondages auprès de ses employés afin de mesurer la mobilisation de son personnel et de connaître la situation de départ ou actuelle de certains indicateurs, permettant l'établissement d'un plan d'action concret pour atteindre ses différents objectifs.

Agrandissement de l'école secondaire le Carrefour : Les travaux d'agrandissement et de réaménagement à l'école secondaire le Carrefour à Varennes ont pris fin en décembre 2023, soit plus rapidement que prévu, et les élèves ont pu intégrer graduellement les nouveaux locaux dès septembre 2023. L'agrandissement permet d'accueillir 377 élèves de plus et comprend un nouveau gymnase double avec gradins, 12 locaux de classe, 2 locaux de classe d'arts, un laboratoire informatique ainsi qu'un carrefour d'apprentissage bonifié.

Agrandissement de l'école secondaire de Chambly : Le projet d'agrandissement de l'école secondaire de Chambly a été complété à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Toutefois, des travaux importants de maintien d'actifs et d'amélioration fonctionnelle restent à faire dans la partie existante, afin d'assurer que la qualité des espaces soit équivalente pour l'ensemble de l'école. Les élèves ont été transférés presque en totalité dans la nouvelle partie, le temps que les travaux de rénovation soient complétés. Lorsque finalisé, le projet permettra la scolarisation de tous les niveaux secondaires dans l'établissement. L'agrandissement triple la superficie de l'école et accueillera, à terme, 1 365 élèves de plus. Cet ajout comprend deux gymnases doubles, 27 locaux de classe, 10 laboratoires de sciences, 6 laboratoires créatifs, un carrefour d'apprentissage, un nouveau service alimentaire et une multitude d'espaces collaboratifs et de regroupement.

Nouveau plan de répartition des écoles primaires du secteur Carignan-Chambly : En lien avec l'ouverture d'une nouvelle école primaire à Carignan pour la rentrée 2024-2025, le CSSP a mené une consultation publique auprès des parents, des employés, des directions d'écoles et des conseils d'établissement du secteur afin de réviser son plan de répartition des écoles primaires du secteur. À la lumière des considérations et commentaires reçus, le conseil d'administration du CSSP a adopté, le 28 novembre 2023, le nouveau plan de répartition en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Nouveau programme intégré en vente-conseil et représentation au Centre de formation professionnelle des Patriotes (CFPP) : En plus de s'être doté d'un nouveau logo en octobre 2023, le Centre de formation professionnelle des Patriotes (CFPP) a dévoilé un nouveau programme intégré en vente-conseil et représentation, en avril 2024, destiné aux élèves de 3^e secondaire. Ce programme offre une occasion unique pour les élèves de terminer leur secondaire tout en combinant une spécialisation professionnelle. Cette approche, dite en concomitance, permet de devenir triple diplômé DES-DEP-ASP en deux ans. Ce nouveau programme s'ajoute au programme en concomitance en soutien informatique, déjà offert au CFPP depuis août 2023.

Lancement du projet SAT – Savoir Avant Tout – : Afin de favoriser la conservation des savoirs en entreprise, Geysier formation a élaboré le projet SAT – Savoir Avant Tout –, qui consiste à sensibiliser, former et outiller les entreprises dans l'implantation de stratégies permettant de capturer, conserver et transmettre les connaissances. Ce projet, lancé en novembre 2023, vise à soutenir les entreprises locales dans les défis organisationnels qu'elles vivent, notamment la pénurie de main-d'œuvre.

Salon Explo-carrières : Le CSSP a tenu la huitième édition du Salon Explo-carrières le 30 novembre 2023 à l'école secondaire De Mortagne. Cet événement d'envergure a accueilli plus

de 1 475 visiteurs, principalement des parents et des élèves de 3^e à 5^e secondaire de l'ensemble du territoire du CSSP. Au total, 64 organismes exposants étaient présents afin de présenter diverses possibilités de carrière. Pour une deuxième année consécutive, des conférences sur différents sujets liés aux études postsecondaires ont été présentées devant près de 200 personnes.

3^e édition des Prix inspiration Patriotes du CSSP : Le 11 avril 2024 s'est tenue la cérémonie de remise des Prix inspiration Patriotes du CSSP, au cours de laquelle ont été dévoilés les lauréats de chacune des cinq catégories et du Prix Coup de cœur. L'événement, qui a réuni près de 150 convives, se tenait à l'école secondaire De Mortagne à Boucherville. Le CSSP souhaite ainsi souligner l'apport remarquable de personnes, de groupes de personnes, d'équipes, de réalisations et de projets qui contribuent à sa mission, soit d'offrir à ses élèves, jeunes et adultes, l'accès à des services éducatifs de qualité et de favoriser leur réussite scolaire.

1.3 Services éducatifs et autres services

L'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* définit ce qu'est la mission d'un centre de services scolaire :

« Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves. »

1.3.1. Services offerts

L'éducation préscolaire : L'éducation préscolaire 5 ans est offerte à temps plein dans chacune des municipalités où des écoles primaires sont situées sur le territoire du CSSP. De plus, le programme Passe-Partout est disponible dans certaines écoles pour les enfants de 4 ans.

De plus, **32** classes de préscolaire 4 ans à temps plein sont offertes de même qu'une classe de préscolaire 4 et 5 ans dans la majorité des municipalités. L'éducation préscolaire 4 ans est disponible pour les élèves HDAA dans certaines écoles.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire : Tous les élèves du CSSP ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général. Cet enseignement est dispensé en conformité avec le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et avec les programmes prévus par le MEQ.

En plus du programme régulier, plusieurs écoles secondaires offrent des concentrations ou des projets pédagogiques particuliers (PPP) qui, pour certains, sont offerts aux élèves de l'ensemble ou d'une partie du territoire du CSSP. Au primaire, un programme alternatif est offert dans une école. Par ailleurs, le CSSP compte une école secondaire à vocation particulière, soit l'École d'éducation internationale située à McMasterville.

L'éducation des adultes : Le CSSP offre, à l'éducation aux adultes, les services suivants aux élèves de 16 ans et plus : formation générale de niveau secondaire et présecondaire, formation à distance, francisation, insertion sociale et socioprofessionnelle, reconnaissance des acquis et Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

La formation professionnelle : La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). La liste complète des programmes offerts se trouve sur le site Web du CSSP.

Service aux entreprises et à la communauté Geysler : Le Service aux entreprises et à la communauté Geysler est spécialisé en formation sur mesure destinée aux entreprises et aux individus. Pour une formation de base aux employés, une spécialisation, un perfectionnement, l'obtention ou le renouvellement d'une carte de compétence, le Service aux entreprises et à la communauté Geysler peut organiser la formation qui convient, soit dans les milieux de travail ou dans les locaux du CSSP. Ce service offre également de la formation continue aux employés du CSSP.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Nom	Poste
Éric Capuano	Parent
Pierre Chaloux	Communauté Expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles.
Joël Delisle	Communauté Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Cindy Dubuc	Personnel Encadrement
Bao Huong Trinh	Parent et vice-présidente
Stéphane Lacroix	Personnel Enseignant
Stéphanie Laflamme	Parent
Marie-Michèle Lemieux	Communauté Personne âgée de 18 à 35 ans
Jean-François Lortie	Communauté Expertise en gouvernance et éthique
Salvatore Mancini	Membre parent et président du conseil d'administration
William Martinez A	Parent
Maryse Noël	Personnel Direction d'établissement
Benoit Rouleau	Communauté Issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Julie Syratt	Personnel Professionnel non enseignant
Vacant	Personnel Encadrement non-votant

Calendrier des séances tenues

- 29 août 2023
- 3 octobre 2023
- 28 novembre 2023
- 13 février 2024
- 23 avril 2024
- 11 juin 2024

Décisions du conseil d'administration

Adoptions et approbations

- Autorisation d'un régime d'emprunt – Marges de crédit pour les projets d'investissements 2023-2024
- Processus annuel de gouvernance et mandats des comités de travail | Adoption
- Budget des établissements du CSSP pour l'année scolaire 2023-2024
- Budget du CSSP pour l'année scolaire 2023-2024
- Encadrement financiers 2023-2024 | Adoption
- Demandes d'ajout d'espace 2023-2024 pour la formation générale (mesure 50511) dans le cadre du PQI 2023-2033

- Appel de projets (sous-mesure 50631) | Remplacement de bâtiments
- Promesse de cession de terrain avec la ville de Boucherville en vue de la construction d'une nouvelle école dans le parc de Normandie
- Formulaire de demande de nomination d'inspecteurs locaux en lien avec le tabac | Désignation d'une personne autorisée à présenter une demande
- Dépôt d'un projet d'aménagement d'un terrain de basketball extérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
- Approbation de l'état des taxes scolaires dues
- Modification au plan de répartition du secteur de Chambly/Carignan
- Dépôt des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023
- Modifications aux encadrements financiers 2023-2024
- Offre de services pour les élèves HDAA | Adoption
- Renouvellement du programme Sport-études de l'école secondaire De Mortagne 2025-2030 | Adoption
- Plan d'effectif du personnel cadre | Adoption
- Répartition des élèves au secondaire | Décision
- Politique locale de gestion concernant le personnel cadre | Adoption
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSP pour 2023-2024 à 2026-2027 et liste et actes d'établissement des écoles et des centres 2024-2025 | Adoption
- Plan d'investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments (plan directeur pluriannuel d'investissement) et des budgets associés à ces travaux | Adoption
- Rapport du comité d'évaluation du DG | Adoption

Désignations

- Désignation à la présidence du conseil d'administration
- Désignation de membres sur les comités du conseil d'administration

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-François Lortie • Salvatore Mancini, responsable • William Martinez A • Benoit Rouleau
Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> • Éric Capuano, responsable • Pierre Chaloux • Cindy Dubuc • Maryse Noël
Comité des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Joël Delisle, responsable • Stéphane Lacroix • Stéphanie Laflamme

	<ul style="list-style-type: none"> Julie Syratt
Comité d'évaluation du Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> Joël Delisle Stéphanie Laflamme, jusqu'en mai 2024 Salvatore Mancini

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Tout le personnel d'encadrement du CSSP
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Natalia Alberdi, membre parent Aurélia Bénétteau, directrice, école du Grand-Chêne Chantal Besner, présidente, membre parent Nancy Descôteaux, membre parent Marc Hébert, membre parent Sébastien Juteau, membre parent Danny L'Abbée, technicien en éducation spécialisée, école secondaire François-Williams Simon Lachapelle, enseignant, école Paul-VI Geneviève Lapointe, directrice adjointe, service des ressources éducatives Jennifer Legge, travailleuse sociale, école secondaire De Mortagne Angélique Machado, membre parent Isabelle Meunier, enseignante EHDAA, école La Farandole Steve Patenaude, vice-président, membre parent Audrey Proulx, membre parent
Comité consultatif de transport	<ul style="list-style-type: none"> Marie-Claire Beauregard, directrice, école Carignan-Salières Bao Huong Trinh, membre désignée par le conseil d'établissement Marie-Michèle Lemieux, membre désignée par le conseil d'administration David McGuffie, Réseau de transport de Longueuil (RTL) Jaziel Petrone, directeur d'établissement du secteur privé Caroline Roy Malenfant, membre parent Alexandre Villeneuve, analyste, planification, EXO
Comité de parents (ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant)	Voir la liste à l'annexe B
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	<ul style="list-style-type: none"> Elyse Brodeur-Nadeau (absente), enseignante, CEAP Caroline Douville (à partir du 22 mai 2024), enseignante, école Notre-Dame France Dubé, Ph. D., UQÀM Cindy Dubuc, directrice, service des ressources éducatives Stéphane Joyal (absent à partir de janvier 2024), directeur, CFPP

	<ul style="list-style-type: none"> • Dany L'Abbée, technicien en éducation spécialisée, école secondaire François-Williams • Brigitte Lambert, enseignante, école secondaire Polybel • Émilie Lamothe, conseillère d'orientation, école secondaire le Carrefour • Lysanne Landry, directrice, école secondaire de Chambly • Ginette Lemire, enseignante, CFPP • Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe, CSSP • Audrey O. Poliquin, enseignante EHDA, école de la Mosaique • Annie Pontbriand (jusqu'en avril 2024), directrice, CEAP • Louise-Hélène St-Amand Vanasse, conseillère pédagogique, service des ressources éducatives • Christine Tremblay, directrice, école Jacques-Rochelleau • Marguerite-Marie Valiquette, directrice par intérim, CFPP • Gilles Verret (à partir du 10 avril 2024), directeur, CEAP
Comité de répartition des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Mélanie Bérubé (absente à partir de novembre 2023), directrice, école Albert-Schweitzer • Josyane Charron (absente à partir de mai 2024), directrice, école secondaire François-Williams • Robert D'Aquila, directeur, école secondaire du Mont-Bruno • Christian Descôteaux, directeur, école de l'Odysée • Mathieu Desnoyers, directeur, école Le Rucher • Cindy Dubuc, directrice, service des ressources éducatives • Christine Fournier, directrice, école Au-Fil-de-l'Eau • Dominique Gagnon, directeur, service des ressources humaines • Nathalie Hébert, directrice, école Les Jeunes Découvreurs • Marie-Claude Huard, directrice, école De Salaberry • Stéphane Joyal (absent à partir de novembre 2023), directeur, CFPP • Isabelle Lafrenière, directrice adjointe, service des ressources financières • Dominique Lalongé (présente de novembre 2023 à avril 2024), directrice, école De Montarville • Luc Lapointe, directeur général, CSSP • Marie-Claude Messier (à partir de mai 2024), directrice, école au Coeur-des-Monts • Marc-André Meunier, directeur, école Le Petit-Bonheur • Isabelle Monarque, directrice, école des Coeurs-Vaillants • Iris Montini, directrice générale adjointe, CSSP • Annie Pontbriand (présente en février 2024), directrice, CEAP • Marie-Andrée Thibault, directrice, service des ressources financières • Christine Tremblay (à partir de mai 2024), directrice, école Jacques-Rochelleau • Gilles Verret (à partir d'avril 2024), directeur, CEAP

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Les membres du conseil d'administration sont soumis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (RLRQ c. I-13.3, r. 7.02). Ce Règlement est disponible dans la section Règlements sur le site Web du CSSP ainsi que sur le site des Publications du Québec.

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a reçu une dénonciation concernant un membre du conseil d'administration, en application du Règlement, le 23 octobre 2023.

Le comité a fait enquête et a transmis son rapport à la secrétaire générale et au membre visé par l'enquête, le lundi 27 novembre 2023.

Ce rapport a été déposé au conseil d'administration à la séance du 28 novembre 2023 et pris en considération à la séance du 13 février 2024, à huis-clos.

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité une résolution visant à donner suite au rapport reçu du comité ainsi qu'à la sanction qui y est prévue, concernant le membre visé M. William Martinez A.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En application de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), toute personne qui a été témoin d'un acte répréhensible ou qui croit qu'un tel acte est sur le point d'être commis au sein d'une école, d'un centre de formation ou d'un service d'un centre de services scolaire peut agir comme « lanceur d'alerte » et s'adresser à la personne responsable de recevoir ces divulgations.

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024, la responsable a reçu 1 dénonciation dont le traitement n'était pas terminé au 30 juin.

Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 ^o de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
1 ^o une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2 ^o un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3 ^o un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0

4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Les résultats et les explications des initiatives dans le cas d'une cible non atteinte sont présentés au point 3.1.2.

Orientation principale : Assurer la réussite de chacun de nos élèves

Objectif	Indicateur	Cible MEQ 2023-2024	Cible CSSP (2027)	Cible CSSP (2023-2024)	Résultat 2023-2024
OBJECTIF 1 : Augmenter la proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à la compétence <i>lire</i> en français de la 4 ^e secondaire	Proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à la compétence <i>lire</i> en français de la 4 ^e secondaire		67,7 %	64,0%	65,8 %
	Proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire	72,5 %	75,1 %	71,4 %	68,9 %
OBJECTIF 2 : Augmenter la proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à la compétence <i>Écrire</i> en français de la 4 ^e secondaire	Proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à la compétence <i>écrire</i> en français de la 4 ^e secondaire		67,7 %	63,9 %	61,4 %
	Proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire	60 %	71,1 %	67,3 %	67 %

OBJECTIF 3 : Augmenter la proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus en mathématique de la 3 ^e secondaire	Proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus en mathématique en 3 ^e secondaire		66,9 %	63,2 %	64,1 %
	Proportion d'élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à la compétence <i>résoudre</i> à l'épreuve obligatoire de mathématique de la 6 ^e année du primaire	68 %	85,1 %	81,3 %	89,1 %
OBJECTIF 4 : Augmenter les taux de réussite en français et en mathématique en 1 ^{re} secondaire	Taux de réussite en français de la 1 ^{re} secondaire		98,2 %	94,4 %	92,5 %
	Taux de réussite en mathématique de la 1 ^{re} secondaire		94,4 %	90,7 %	89,6 %
OBJECTIF 5 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans de nos élèves après l'entrée au secondaire	Taux de diplomation et de qualification en 7 ans de nos élèves après l'entrée au secondaire	84,7 %	87,7 %	85,6 %	87,2 %
	Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier	50 %	80,0 %	57,5 %	52,9 %
	Taux de diplomation et de qualification en 7 ans des garçons	80,7 %	84,4 %	82,6 %	82,9 %
	Taux de diplomation et de qualification en 7 ans des élèves HDAA	62,6 %	67,2 %	66,0 %	68,2 %
OBJECTIF 6 : Augmenter le taux de diplomation sur 3 ans des élèves en formation professionnelle au CFPP	Taux d'élèves qui obtiennent un diplôme sur 3 ans à la formation professionnelle au CFPP	81,9 %	80,5 %	77,5 %	83,1 %

OBJECTIF 7 : Augmenter le nombre d'élèves ayant l'intention de s'inscrire à la formation professionnelle	Nombre d'élèves ayant l'intention de s'inscrire à un programme de formation professionnelle l'année suivante	2 402	2110
---	--	-------	------

Orientation transversale : Placer le bien-être au cœur de nos actions

Objectif	Indicateur	Cible MEQ 2023-2024	Cible CSSP (2027)	Résultat
Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu.	25 %	100 %	À venir en 2027

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Les objectifs établis par le ministère de l'Éducation sont inclus dans le tableau présenté au point 3.1.1 et sont ombragés en bleu.

Explication des résultats

Les résultats de l'an 1 de notre PEVR 2023-2027 ne sont pas le fruit du hasard, mais bien la démonstration de la cohérence entre les moyens déployés par le CSSP et le début de la mise en œuvre des actions dans chaque établissement. Ce travail rigoureux des équipes-écoles et des services du CSSP, notamment le service des ressources éducatives, aura permis de soutenir et d'améliorer la réussite des élèves.

Il est important de noter que les projets éducatifs des établissements ont été adoptés en avril 2024. Les plans d'actions des écoles n'ont été déployés que sur les derniers mois de l'année scolaire.

Taux de diplomation et de qualification à la hausse

Les résultats de nos élèves ayant débuté leur secondaire en 2016 (cohorte 2016-2023) se démarquent autant chez les garçons, les élèves HDAA que chez l'ensemble de nos élèves. Mentionnons que dans les trois cas, la cible annuelle (2023-2024) a été dépassée. La cible finale (2027) dans le cas des élèves HDAA a également été atteinte. L'implantation des parcours souples et adaptés et d'un service de soutien aux élèves à risque de non-diplomation de 4^e et 5^e secondaire a contribué à l'amélioration du taux de diplomation et de qualification. En parallèle,

le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du CSSP a offert divers services de soutien pour les élèves ayant quitté avant l'obtention d'une diplomation ou d'une qualification. Les ajustements apportés au régime pédagogique par le MEQ lors de la pandémie (juin 2020 et juin 2021, soit lors de la 4^e et de la 5^e année de fréquentation au secondaire pour la cohorte concernée) ont également eu une incidence positive sur l'amélioration du taux de diplomation et de qualification.

Réussite en français et en mathématique

Plusieurs moyens déployés dans le cadre de la mise en œuvre du PEVR ont un impact tout autant sur la réussite en français qu'en mathématique. Par exemple, tous les enseignants titulaires au primaire, les orthopédagogues et les enseignants de français et de mathématique au secondaire ont accès dès le début de l'année scolaire à une liste des élèves identifiés à risque; c'est-à-dire ayant terminé l'année scolaire précédente avec un résultat en-deçà de 70 %. Ainsi, les pratiques pédagogiques et le soutien peuvent être orientés dès les premiers jours de classe selon les besoins des élèves.

Le CSSP a également élaboré un référentiel des pratiques prometteuses réparties selon trois catégories : pratiques collaboratives, climat scolaire et stratégies d'enseignement et d'évaluation (universelles, mathématique, lecture et écriture). Chacune des écoles implante graduellement une pratique dans chacune des catégories.

Vers l'atteinte de nos cibles en français

La proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de lecture en français en 4^e année du primaire est de **68,9 %**, alors que notre cible 2023-2024 est de **71,4 %**, soit un écart de **2,5 %**. La situation de départ qui figure à notre PEVR est de **70,1 %**.

La proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à la compétence écrire en français de la 4^e secondaire est de **61,4 %**, alors que notre cible 2023-2024 est de **63,9 %**, soit un écart de **2,5 %**. La situation de départ qui figure à notre PEVR est de **62,7 %**.

La proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire d'écriture en français de la 2^e secondaire est de **67 %**, alors que notre cible 2023-2024 est de **67,3 %**. La situation de départ qui figure à notre PEVR est de **66,1 %**.

Bien que des défis demeurent pour atteindre toutes nos cibles en français, nous sommes confiants d'y arriver, notamment par le déploiement des moyens qui figurent aux plans d'action des projets éducatifs dans nos écoles. Les équipes travaillent en mode collaboratif pour identifier et utiliser les meilleures pratiques pédagogiques issues de la recherche pour maximiser la réussite des élèves. Parmi les mesures déployées pour atteindre nos cibles, mentionnons la mise en place de projets de co-enseignement dès la 1^{re} année du primaire, l'implantation de communautés de pratique en littératie ainsi que la mise en place de sous-groupes d'apprentissage visant à améliorer les compétences des élèves. En fonction de leurs besoins spécifiques, des groupes homogènes d'élèves sont formés afin de permettre des apprentissages ciblés et obtenir une dynamique constructive.

Mentionnons également l'organisation et la restructuration dans certaines écoles des services directs à l'élève selon le modèle de réponse à l'intervention (RAI). Des rencontres de concertation entre les orthopédagogues, les enseignants et les directions sont mises en place afin d'identifier les groupes et les élèves à risque et mieux cibler les interventions auprès de ces derniers.

De même, grâce à la création de communautés d'apprentissage professionnelles, les enseignants sont en mesure d'identifier et de concentrer leurs efforts pour la réussite des élèves en s'inspirant des pratiques les plus prometteuses visant à améliorer la réussite des élèves. Un accompagnement plus intensif sera également déployé pour les écoles primaires dont la proportion d'élèves vulnérables est plus importante.

Sur la bonne voie en français et en mathématique de la 1^{re} secondaire

Le taux de réussite en français de la 1^{re} secondaire est de **92,5 %**, alors que notre cible 2023-2024 est de **94,4 %**, soit un écart de **1,9 %**. Afin d'atteindre les objectifs de notre PEVR visant la réussite des élèves en français et en mathématique dans leur transition vers le secondaire, des rencontres entre les enseignants de 6^e année et ceux de 1^{re} secondaire ont été instaurées afin de permettre un arrimage harmonieux des pratiques d'enseignement et d'évaluation lors de la transition des élèves.

Le taux de réussite en mathématique de la 1^{re} secondaire est de **89,6 %**, alors que notre cible 2023-2024 est de **90,7 %**, soit un écart de **1,1 %**. Bien que l'écart pour l'atteinte de ces cibles soit faible, des actions ont été entreprises, dont notamment la création de communautés d'apprentissage professionnelles en mathématique, formées d'enseignants, de conseillers pédagogiques et d'orthopédagogues. Ces rencontres visent à cerner, parmi les pratiques pédagogiques prometteuses, celles qui favorisent l'engagement des élèves et leur réussite. Des projets pilote ont été initiés sous forme d'accompagnements auprès d'enseignants de 1^{re} et 3^e secondaire en français et en mathématique.

Bonification de l'offre de projets pédagogiques particuliers (PPP)

Le taux de participation de nos élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier (PPP) est de **52,9 %**, alors que notre cible 2023-2024 est de **57,5 %**, soit un écart de **4,6 %**. Une réflexion a été entamée sur les PPP déjà offerts dans nos écoles secondaires et dont les activités respectent les critères d'éligibilité afin d'atteindre la cible de 80 % d'élèves inscrits à un PPP d'ici 2027. Les directions d'école, en collaboration avec les enseignants, ont été encouragées à bonifier l'offre de PPP en entamant des démarches pour que les projets pédagogiques déjà offerts dans leur établissement puissent être reconnus officiellement à titre de PPP.

Augmenter le nombre d'élèves ayant l'intention de s'inscrire à la formation professionnelle

Le CFPP a déployé une série d'actions visant à accroître l'intérêt des élèves envers la formation professionnelle. Il a mieux structuré ses communications auprès des élèves et de la population, afin de valoriser la formation professionnelle et promouvoir les nouveaux parcours offerts en concomitance. Également, le CFPP a sondé les élèves de la 3^e à la 5^e secondaire sur leur intention de s'inscrire dans un programme de formation professionnelle l'année suivante. Le CFPP a créé

plusieurs occasions visant à faire découvrir les parcours en formation professionnelle lors d'événements portes ouvertes, de soirées d'information et de salons de l'emploi.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

- **Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :**

<i>Échelle</i>
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur régional de l'élève
Écoles secondaires			
de Chambly	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
De Mortagne	Aucun événement	De 10 à 19 événements déclarés	Aucune
François-Williams	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
le Carrefour	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
orientante l'Impact	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Polybel	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Écoles primaires			
Albert-Schweitzer	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune

au Coeur-des-Monts	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Carignan-Salières	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
De Bourgogne	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
de la Mosaïque	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
de la Pommeraie	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
de la Source	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
de l’Odyssée	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
du Carrousel	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Jacques-Rochelleau	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
La Roseraie	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
L’Arpège	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Le Rocher	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Le Rucher	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Ludger-Duvernay	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Mère-Marie-Rose	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Monseigneur-Gilles-Gervais	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Notre-Dame	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Paul-VI	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune
Père-Marquette	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Aucune
Saint-Mathieu	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Aucune

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Les établissements réalisent des activités de sensibilisation nombreuses et variées auprès des élèves, afin de prévenir les actes d’intimidation et de violence.

Par ailleurs, lorsque des événements relatifs à l'intimidation et à la violence surviennent, les établissements mettent en application les dispositions et moyens prévus dans leur plan de lutte respectif. Voici quelques exemples de ces dispositions et moyens :

- Communication et rencontre avec les parents de la victime et de l'auteur
- Suspension interne ou externe
- Accompagnement par un ou une technicienne en éducation spécialisée ou un ou une psychoéducatrice
- Changement d'école
- Geste de réparation
- Récréations et/ou dîner et/ou déplacements supervisés pour les élèves concernés
- Recours à des organismes externes spécialisés en matière d'intimidation et/ou de violence

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément à la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, le parent ou l'élève insatisfait de la façon dont un signalement ou une situation d'intimidation ou de violence a été traitée par l'établissement peut s'adresser au responsable du traitement des plaintes (RTP) du CSSP.

Pour l'année 2023-2024, un total de **355** dossiers de plaintes ont été traités par les analystes de l'équipe de la RTP. Ce total de **355** dossiers représente **1** plainte par 100 élèves.

De ce total, **24** plaintes appartiennent à la catégorie « intimidation et violence », incluant les violences à caractère sexuel. Les plaintes au sujet de l'intimidation ou de la violence représentent **7 %** de l'ensemble des plaintes reçues.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

La répartition des revenus entre les diverses unités administratives a pour objectif principal de leur permettre de réaliser les mandats qui leur sont confiés afin d'atteindre les objectifs du Plan stratégique organisationnel (PSO) et du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

La répartition de revenus a aussi comme objectif :

- de soutenir l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité du personnel d'encadrement en situant le plus près possible de l'élève les choix budgétaires;
- de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque unité administrative et permettre la réalisation des projets éducatifs;
- d'encourager l'innovation et l'évolution par la mise en place de meilleures pratiques appuyées par la recherche.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

La répartition des revenus se fait :

- en conformité avec les orientations et les priorités budgétaires retenues par le CSSP;
- dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques, procédures et règles de gestion s'appliquant au CSSP et à ses établissements;
- avec le plus grand souci d'équité et de transparence;
- en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les règles de gestion budgétaire et d'allocation des ressources, telles que précisées dans l'écrit de gestion *Encadrements financiers*, disponible sur le site Web du CSSP, détaillent toutes les modalités rattachées aux sommes allouées aux unités administratives pour les différents budgets et aux règles de gestion applicables à ces budgets. Cet écrit de gestion précise les critères utilisés pour répartir les ressources. Le critère le plus souvent utilisé est le nombre d'élèves. Il est cependant souvent combiné avec d'autres critères comme l'indice du milieu socio-économique, l'ordre d'enseignement ou la réussite des élèves. Selon la nature des sommes à répartir, d'autres critères peuvent être utilisés, tels que le nombre d'employés, la superficie de l'école et les coûts historiques.

4.2 Ressources financières

Les résultats financiers du CSSP pour l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été affectés encore cette année par plusieurs événements exceptionnels.

Globalement, les résultats du CSSP ont été impactés par l'indexation des subventions de fonctionnement d'environ **29 M\$**, le financement des rétroactivités salariales d'environ **31,9 M\$** et des impacts des journées de grèves de **10,7 M\$**.

Également au cours de l'année 2023-2024, le MEQ a ajusté rétroactivement des allocations de 2022-2023 pour **3,1 M\$**. Ces ajustements étaient principalement dus à des allocations liées aux conditions de travail pour **1,9 M\$**, à des ajustements salariaux relatifs aux années antérieures des cadres et hors-cadres pour **1,4 M\$**, à une coupure d'allocation touchant les mesures dédiées et protégées de **0,6 M\$** et à d'autres allocations totalisant **0,4 M\$**.

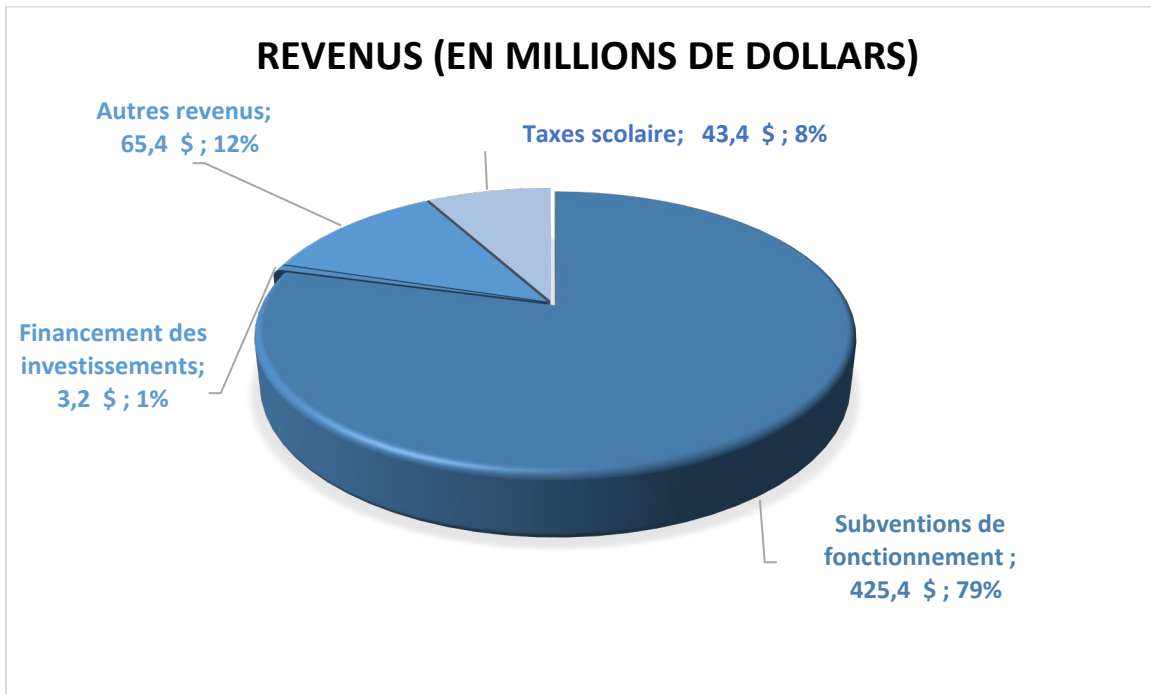
De plus, l'optimisation du surplus par le financement des dépenses d'investissement non capitalisables de **3,1 M\$**, le renversement des provisions salariales d'avril à juin 2023 en diminution de **4,1 M\$** ainsi que le terrain reçu à titre gratuit d'une valeur de **2,5 M\$** ont eu comme effet d'augmenter les surplus de **3,5 M\$**.

Finalement, le traitement des obligations liées à la mise hors service des immobilisations a nécessité un redressement des résultats de 2023 mais a été sans effet sur les résultats de 2024.

Ainsi, les résultats financiers présentés à l'état des résultats s'élèvent à **14,4 M\$**.

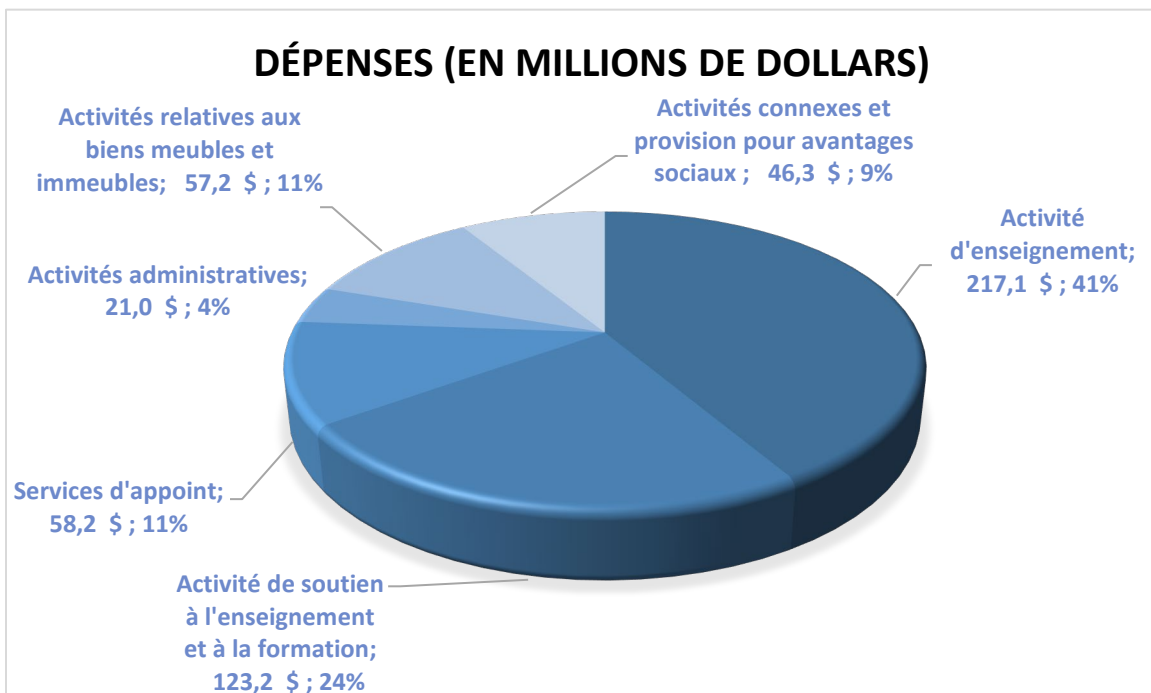
4.2.1. Revenus

■ Revenus



4.2.2. Dépenses

■ Dépenses



4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	425 087,29	ND	425 087,29	284
2. Personnel professionnel	446 999,93	ND	446 999,93	331
3. Personnel enseignant	3 653 479,18	ND	3 653 479,18	4 730
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 457 205,76	ND	2 457 205,76	2 999
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	228 284,67	ND	228 284,67	224
Total en heures	7 211 056,83	40 446,42*	7 211 056,83	8 568

*HEURES SUPPLÉMENTAIRES : 40 446,42 CE TOTAL EST INCLUS DANS LE TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES

■ Résumé du niveau de l'effectif (du 1^{er} avril au 31 mars 2024)

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	7 368 798,24
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	7 211 056,83
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	-157 741,41
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Oui

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	2	90 900,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	116	24 139 928,75 \$
Total	118	24 230 828,75 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier (du 1^{er} juillet au 30 juin)

2022-2023 (année précédente)	2023-2024 (année courante)			
Sommes autorisées non dépensées	Sommes autorisées	Sommes dépensées	Sommes engagées	Sommes disponibles pour les nouveaux projets
37 047 018 \$	46 410 631 \$	46 242 485 \$	26 913 798 \$	10 301 367 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

En 2020-2021, le service des ressources informatiques (SRI) a créé une plateforme de cours d'été en ligne pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire, en collaboration avec **11** CSS de la Montérégie et de l'Estrie. Le développement et l'amélioration de cette plateforme s'est poursuivi en 2023-2024. Le SRI a notamment adapté la plateforme pour qu'elle permette aux CSS de la région d'offrir les cours gratuitement. Celle-ci a permis l'inscription de près de **3 000** élèves, tant pour les cours régionaux que pour les épreuves locales.

L'équipe du SRI a continué de renforcer la posture de cybersécurité de l'organisation, en mettant en place plusieurs mesures provenant du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), et d'autres systèmes de référence du marché.

Près de **800 000 \$** ont été investis dans l'infrastructure informatique du CSSP afin de respecter les normes de sécurité et pour prévenir la vétusté des équipements de réseaux et de serveurs.

En plus des budgets d'investissement récurrents de près de **2,1 M\$** pour maintenir le parc numérique à jour, un montant de **1,7 M\$** a été investi afin de résorber en partie le déficit de maintien du parc.

De plus, le SRI a mis en place une nouvelle plateforme pour le service des ressources financières qui permet d'améliorer la traçabilité des écritures au grand livre de l'organisme par rapport aux capacités de base du système comptable.

5. Annexes du rapport annuel

Annexe A : États financiers 2023-2024



ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 juin 2024

Centre administratif Lionel-H.-Grisé
Service des ressources informatiques
Salle du conseil d'administration (siège social)
1216, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4
450 441-2919 | csp.ca

Centre administratif 1220
Service des ressources matérielles
1220, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

Centre administratif Roberval
Direction générale et autres services
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

RAPPORT DE LA DIRECTION	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	4
SITUATION FINANCIÈRE	8
RÉSULTATS	9
EXCÉDENT ACCUMULÉ	10
VARIATION DE LA DETTE NETTE	11
FLUX DE TRÉSORERIE	12
NOTES COMPLÉMENTAIRES	13
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	35

RAPPORT DE LA DIRECTION


Les états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'exercice clos le 30 juin 2024 portant la signature électronique 1068968138 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

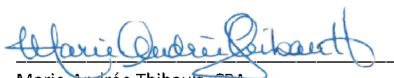
La direction du Centre de services scolaire des Patriotes reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond, Chabot, Grant, Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Luc Lapointe,
Directeur général



Marie-Andrée Thibault, CPA
Directrice du Service des ressources financières

Lieu : Saint-Bruno-de-Montarville Date : Le 23 octobre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire des Patriotes

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « le centre de services scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) correspondant à l'état de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention à recevoir – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2024 et 2023, aux surplus accumulés au 1^{er} juillet 2023 et aux 30 juin 2024 et 2023, ainsi qu'aux revenus de subvention du MEQ de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023.

Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, comme nous l'avons fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.¹


Montréal
Le 23 octobre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin	2024	2023 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	27 556 481 \$	28 012 416 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	67 873 683	44 411 879
Subvention d'investissement à recevoir	448 572 343	682 993 266
Taxe scolaire à recevoir	1 063 819	890 867
Débiteurs (note 4)	13 652 211	8 021 310
Stocks destinés à la revente	31 165	58 405
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	558 749 702	764 388 143
PASSIFS		
Emprunts à court terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 5)	11 419 330	206 116 000
Créditeurs et frais courus (note 6)	112 056 672	88 145 492
Subventions d'investissement reportées (note 7)	710 084 198	607 382 507
Revenus perçus d'avance	3 082 817	1 867 552
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)	21 192 142	19 601 319
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	346 364 643	390 944 345
Passif au titre des sites contaminés (note 10)	225 000	225 000
Autres passifs (note 11)	70 087 630	75 520 194
TOTAL DES PASSIFS	1 274 512 432	1 389 802 409
DETTE NETTE	(715 762 730)	(625 414 266)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	757 297 091	652 179 043
Stocks de fournitures	955 204	1 020 741
Charges payées d'avance	717 057	976 934
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	758 969 352	654 176 718
EXCÉDENT ACCUMULÉ	43 206 622 \$	28 762 452 \$

POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE





Obligations contractuelles (note 15)
Éventualités (note 16)

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

Exercice clos le 30 juin	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023 (redressé)
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ)	389 366 073 \$	425 364 694 \$	396 436 519 \$
Subvention d'investissement	1 148 041	3 195 549	45 670 679
Autres subventions et contributions	555 000	243 097	259 433
Taxe scolaire	43 828 616	43 421 322	42 036 020
Droits de scolarité et frais de scolarisation	505 000	471 130	653 012
Ventes de biens et services	32 050 454	32 528 536	31 408 167
Revenus divers	4 543 648	7 026 751	4 418 858
Amortissement des subventions d'investissement reportées	25 189 663	25 189 763	38 493 203
TOTAL DES REVENUS	497 186 495	537 440 842	559 375 891
CHARGES (note 17)			
Activités d'enseignement et de formation	227 545 040	217 125 194	224 078 434
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	125 274 129	123 149 550	116 542 509
Services d'appoint	59 832 188	58 172 870	56 598 929
Activités administratives	20 720 515	21 087 149	19 083 398
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	51 501 470	57 218 585	54 986 138
Activités connexes	11 936 600	45 207 290	25 917 122
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	376 553	1 590 823	448 431
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(554 789)	(28 500)
TOTAL DES CHARGES	497 186 495	522 996 672	497 626 461
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	- \$	14 444 170 \$	61 749 430 \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice clos le 30 juin	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023 (redressé)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 762 452 \$	28 762 452 \$	24 680 797 \$
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-	-	(57 667 775)
SOLDE REDRESSÉ	28 762 452	28 762 452	(32 986 978)
Excédent de l'exercice	-	14 444 170	61 749 430
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>57 524 904 \$</u>	<u>43 206 622 \$</u>	<u>28 762 452 \$</u>

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice clos le 30 juin	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023 (redressé)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	491 429 636 \$	(625 362 312) \$	(491 429 636) \$
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-	(51 954)	(72 440 428)
SOLDE REDRESSÉ	491 429 636	(625 414 266)	(563 870 064)
Excédent de l'exercice	-	14 444 170	61 749 430
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(136 966 561)	(136 591 813)	(155 114 333)
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable			(136 180)
Amortissement des immobilisations corporelles	26 302 000	26 620 812	24 300 428
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(554 789)	(28 500)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	28 500
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	-	5 407 743	7 991 478
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(110 664 561)	(105 118 048)	(122 958 607)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	-	325 414	(335 025)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(110 664 561)	(90 348 464)	(61 544 202)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	380 765 075 \$	(715 762 730) \$	(625 414 266) \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 30 juin	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	14 444 170 \$	61 749 430 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	51 921	129 376
Provision pour avantages sociaux futurs	1 590 823	448 431
Stocks et charges payées d'avance	325 414	(335 025)
Amortissement des subventions d'investissement reportées	(25 189 763)	(38 493 273)
Amortissement des frais reportés liés à la dette	213 607	233 050
Amortissement et réduction de valeur des immobilisations corporelles	26 620 812	24 300 428
Charge de désactualisation	3 195 548	3 119 367
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(554 789)	(28 500)
Autres éléments hors trésorerie – terrain reçu à titre gratuit	(2 546 000)	-
Autres éléments hors trésorerie – remboursement de dettes faisant l'objet d'une subvention effectué par un tiers au nom du CSS	(44 793 309)	-
Excédent de l'exercice ayant un effet sur la trésorerie	(26 641 566)	51 123 284
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement (note 14)	350 352 825	7 673 100
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	323 711 259	58 796 384
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(129 470 524)	(148 434 690)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	28 500
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(129 470 524)	(148 406 190)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette faisant l'objet d'une promesse de subvention	-	64 421 000
Remboursement de la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention	-	(29 628 845)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-	(7 000 000)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	138 067 066	84 294 372
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	(332 763 736)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(194 696 670)	112 086 527
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(455 935)	22 476 721
Encaisse au début de l'exercice	28 012 416	5 535 695
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	27 556 481 \$	28 012 416 \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le Centre de services scolaire) a été constitué le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que le Centre de services scolaire ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations, la provision des offres salariales gouvernementales et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le centre de services scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du centre de service scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière du centre de service scolaire.

Le centre de services scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Débiteurs et taxe scolaire à recevoir

Les débiteurs et la taxe scolaire à recevoir sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Dettes à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au montant encaissé au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés à la dette sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisés à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont reconnus:

- la contamination dépasse une norme environnementale existante ou;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. Le centre de services scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par le centre de services scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées:

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les « Autres passifs » pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

Étant donné leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	25 à 40 ans ⁽¹⁾
Matériel et équipement	
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Autres équipements	10 ans
Autres	
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments bâtiments contenant de l'amiante, doit être amortie sur la durée de vie estimative restante de l'immobilisation correspondante.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis. Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics sont également capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Subventions et contributions reportées

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que le centre de services scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Droits de scolarité, frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les principales sources de revenus du Centre de services scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque le Centre de services scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que le Centre de services scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Éventualités

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modifications comptables

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Le 1^{er} juillet 2023, le centre de services scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La Direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La Direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.
- d'autres corrections ont été apportées telles que la correction du pourcentage d'actifs contaminés dans les bâtiments et la comptabilisation des OMHS découlant de la présence d'halocarbures dans certaines immobilisations qui n'avaient pas été identifiés en 2022-2023.

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

3. Modifications comptables (suite)

État des résultats	2023
Revenus	
Diminution de la subvention d'investissement	(956 235) \$
Diminution de l'amortissement de la subvention d'investissement reportée	<u>(2 000 119)</u>
Total des revenus	(2 956 354)
Charges	
Diminution des activités relatives aux biens meubles et immeubles	(234 651)
Déficit de l'exercice	<u>(2 721 703)</u>
État du déficit accumulé	2023
Déficit accumulé lié aux activités au début	2 721 703
Déficit accumulé lié aux activités à la fin	<u>-</u>
État de la situation financière	2023
Actifs financiers	
Diminution de la subvention d'investissement à recevoir	<u>(2 904 401)</u>
Total des actifs financiers	(2 904 401)
Passifs	
Augmentation de la subvention d'investissement reportée	51 954
Diminution des autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	<u>(2 904 401)</u>
Diminution du total des passifs	(2 852 447)
Diminution de la dette nette	(51 954)
Actifs non financiers	
Augmentation des immobilisations corporelles	<u>51 954</u>
Augmentation du déficit accumulé à la fin	<u>-</u>
État de la variation de la dette nette	
Augmentation de la dette nette au début	2 370 166
Déficit de l'exercice	(2 721 703)
Augmentation des immobilisations corporelles	<u>299 583</u>
Diminution de la dette nette à la fin	<u>(51 954) \$</u>

L'ajustement présenté dans la note représente les redressements comptabilisés au 30 juin 2024, alors que l'ajustement présenté à l'état de l'excédent (déficit) accumulé et à l'état de la variation de la dette nette inclus les redressements comptabilisés au 30 juin 2023, tel que décrit aux états financiers audités à cette date, ainsi que ceux comptabilisés au 30 juin 2024.

3. Modifications comptables (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables

Revenus

Au cours de l'exercice, le Centre de services scolaire a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre établit des exigences différenciées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligation de prestation (appelées « obligations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque le Centre de services scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque le Centre de services scolaire a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'il relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, le Centre de services scolaire doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque le Centre de services scolaire détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou des services attribués à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Centre de services scolaire.

Éléments incorporels achetés

Le 1er avril 2023, le Centre de services scolaire a adopté les recommandations de la Note d'orientation du secteur public NOSP-8, « Éléments incorporels achetés », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ces recommandations s'appliquent à toutes les ressources économiques non monétaires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises par le Centre de services scolaire dans le cadre d'une opération avec contrepartie conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Conformément à cette nouvelle note d'orientation, le Centre de services scolaire constate comme des actifs les éléments incorporels achetés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ainsi qu'aux critères généraux de comptabilisation d'un actif, à condition qu'il soit probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Centre de services scolaire et que le coût de cet actif puisse être évalué de façon fiable. Les éléments incorporels achetés sont initialement évalués au coût.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application prospective. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Centre de services scolaire.

4. Débiteurs

	2024		2023
Comptes clients	10 641 377	\$	3 687 659
Provision pour mauvaises créances	(475 973)		(552 909)
	<u>10 165 404</u>		<u>3 134 750</u>
Congés sabbatiques	146 937		146 937
Taxes à la consommation	2 552 042		4 100 296
Autres	787 828		639 327
	<u>13 652 211</u>	\$	<u>8 021 310</u>

5. Emprunts à court terme faisant l'objet d'une promesses de subvention

Les marges de crédit et les acceptations bancaires sont autorisées mensuellement par le ministère de l'Éducation. Elles sont renouvelables périodiquement et garanties par le ministère de l'Éducation. Le Centre de services scolaire dispose de trois marges dont une pour les dépenses de fonctionnement, une pour les dépenses d'investissement et une pour les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société Québécoise des Infrastructures. La marge de crédit de fonctionnement est faite auprès d'une institution financière tandis que celles pour les dépenses et les projets d'investissement sont avec le Fonds de financement. Une nouvelle entente de services bancaires d'un an a pris effet fin le 1er juillet 2024 et est renouvelable pour deux périodes additionnelles d'un an à l'échéance.

Le crédit maximal autorisé au 30 juin 2024 est de 171 034 930 \$ (401 879 379 \$ au 30 juin 2023). Les marges de crédit portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024.

6. Crédoiteurs et frais courus

	2024		2023
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	66 802 765	\$	44 408 806
Fournisseurs	26 795 682		26 448 735
Retenues sur contrats	13 574 851		11 536 479
Taxes à la consommation à payer	480 082		38 392
Intérêts courus sur emprunt temporaire	39 136		811 931
Intérêts courus sur la dette à long terme	2 887 605		3 278 475
Congés sabbatiques	1 337 224		1 443 456
Dépôts de soumissions	139 327		179 218
	<u>112 056 672</u>	\$	<u>88 145 492</u>

7. Subventions d'investissement reportées

	2024		2023 (redressé)
Subventions d'investissement reportées qui découlent des règles budgétaires du MÉQ	702 106 169	\$	594 321 344
Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires	6 642 701		6 867 674
Subventions d'investissement reportées - financement OMHS	1 335 328		6 193 489
	<u>710 084 198</u>	<u>\$</u>	<u>607 382 507</u>

Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires:

	2024		2023 (redressé)
Solde au début de l'exercice	6 867 674	\$	7 198 174
Apports de l'exercice	549 948		467 996
Amortissement de l'exercice	(774 921)		(798 496)
Solde à la fin de l'exercice	<u>6 642 701</u>	<u>\$</u>	<u>6 867 674</u>

8. Provision pour avantages sociaux futurs

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2024		2023
Congés de maladie	4 343 431	\$	4 029 688
Vacances	11 361 557		10 488 495
Heures supplémentaires accumulées	625 665		493 120
Indemnités de départ	349 055		349 055
Assurance-traitement	553 512		471 636
Autres congés sociaux	528 824		685 301
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	3 430 098		3 084 024
	<u>21 192 142</u>		<u>19 601 319</u>

9. Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2024	2023
Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre 1 ^{er} septembre 2024 et 1 ^{er} novembre 2047 (1 ^{er} septembre 2023 et 1 ^{er} février 2047 au 30 juin 2023) et portant intérêt à des taux variant entre 1,758 % et 4,401 % (0,686 % et 4,401 % au 30 juin 2023).	347 860 684 \$	392 653 994 \$
Moins : Frais reportés liés aux dettes	(1 496 041)	(1 709 649)
	<u>346 364 643 \$</u>	<u>390 944 345 \$</u>

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les billets auprès du Fonds de financement au cours des prochains exercices, sont les suivants:

	Capital	Intérêts
2024 - 2025	68 212 770 \$	9 423 289 \$
2025 - 2026	18 397 846	8 230 137
2026 - 2027	36 544 035	7 483 421
2027 - 2028	52 142 035	6 274 893
2028 - 2029	11 455 035	5 368 480
2029 - 2030 et suivants	161 108 963	45 040 476
	<u>347 860 684 \$</u>	<u>81 820 696 \$</u>

Les billets auprès du Fonds de financement sont sujets à une subvention et garantis par le ministère de l'Éducation.

10. Passif au titre des sites contaminés

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux et métalloïdes ainsi que des paramètres intégrateurs (HP C10 - C50) résultant de l'usage du site par la CSSP.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

10. Passif au titre des sites contaminés (suite)

	2024		2023	
Passif au titre des sites contaminés avant majoration	150 000	\$	150 000	\$
Majoration	75 000		75 000	
Recouvrements nets			-	
	<u>225 000</u>	<u>\$</u>	<u>225 000</u>	<u>\$</u>

11. Autres passifs

	2024		2023	
			(redressé)	
Provision relative aux offres salariales	-	\$	4 131 194	\$
Fonds à destination spéciale	3 052 898		2 407 065	
Provision pour passif éventuel	928 325		765 739	
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	660 000		660 000	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Amiante (note 12)	65 356 124		67 568 317	
Autres	90 283		(12 121)	
	<u>70 087 630</u>	<u>\$</u>	<u>75 520 194</u>	<u>\$</u>

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

Le Centre de services scolaire ne détient aucun bâtiment patrimonial pour lequel une obligation liée à la mise hors service est présentée aux états financiers.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2024		2023	
			(redressé)	
Solde au début	70 472 718	\$	-	\$
Redressement du solde au début	(2 904 400)		72 440 428	
Charge de désactualisation	3 195 549		3 119 367	
Révision des estimations	(5 407 743)		(7 991 478)	
Solde à la fin	<u>65 356 124</u>	<u>\$</u>	<u>67 568 317</u>	<u>\$</u>

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Principales hypothèses utilisées pour fins d'actualisation

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 39 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

Désamiantage	
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,98%
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 0 an à 62 ans
Taux d'inflation	2,03%

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 112 519 934 \$ (111 802 804 \$ redressé au 30 juin 2023).

La contribution financière relative aux obligations à la mise hors service été réduite de 5 116 905 \$ sans impact sur les résultats aux états financiers pour totaliser 65 356 124 \$.

13. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles est présenté en milliers de dollars								
	Terrains	Aménagements de terrains	Bâtiments	OMHS	Améliorations majeures aux bâtiments	Matériel et équipements	Autres	Total
Coût								
Solde au 30 juin 2023 (redressé)	29 152	23 652	580 449	21 898	261 668	40 796	5 404	963 019
Acquisitions	2 346	5 597	75 190	-	41 777	11 470	11	136 591
Dispositions et immobilisations entièrement amorties	-	-	-	(4 923)	-	(9 074)	-	(13 997)
Solde au 30 juin 2024	31 698	29 249	655 639	16 975	303 445	43 192	5 415	1 085 613
Amortissement cumulé								
Solde au 30 juin 2023 (redressé)	-	5 249	219 572	15 704	44 948	20 324	5 042	310 839
Amortissement	-	1 231	9 355	5	7 575	8 327	127	26 620
Immobilisations entièrement amorties	-	-	-	(71)	-	(9 074)	-	(9 145)
Solde au 30 juin 2024	-	6 480	228 927	15 638	52 523	19 577	5 169	328 314
Valeur comptable nette								
Solde au 30 juin 2023 (redressé)	29 152	18 403	360 877	6 194	216 720	20 472	362	652 180
Solde au 30 juin 2024	31 698	22 769	426 712	1 337	250 922	23 615	246	757 299

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 48 185 114 \$ (206 172 385 \$ au 30 juin 2023) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 4 211 699 \$ (173 745 491 \$ au 30 juin 2023) pour des bâtiments, 3 215 818 \$ (1 440 591 \$ au 30 juin 2023) pour des aménagements de terrains et 40 757 597 \$ (30 996 304 \$ au 30 juin 2023) pour des améliorations majeures aux bâtiments. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 34 337 708,98 \$ (29 762 420 \$ au 30 juin 2023) qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

14. Flux de trésorerie

	2024	2023
Intérêts payés au cours de l'exercice	14 238 287 \$	17 111 362 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	1 963 237 \$	761 768 \$

15. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

Le Centre de services scolaire s'est engagé pour la prochaine année à la construction, rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 63 610 568 \$ au 30 juin 2024 (70 671 500 \$ au 30 juin 2023).

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour le transport scolaire pour une somme totale de 89 890 713 \$ au 30 juin 2024 (le solde était nul au 30 juin 2023). Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice sont de 23 912 103 \$.

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 25 169 097 \$ au 30 juin 2024 (16 843 384 \$ au 30 juin 2023). Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation:

2024-2025	12 813 603 \$
2025-2026	8 241 433 \$
2026-2027	4 084 736 \$
2027-2028	29 325 \$

sur demande et de contrat à commandes pour un montant total de 5 602 506 \$ au 30 juin 2024 (6 170 962 \$ au 30 juin 2023). Les paiements pouvant être exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants:

2024-2025	3 822 841 \$
2025-2026	1 598 136 \$
2027-2028	181 530 \$

15. Obligations et droits contractuels (suite)

Une somme de 60 471 \$ (77 950 \$ au 30 juin 2023) est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

À l'exception des sommes découlant de l'encadrement des stagiaires, les coûts des obligations contractuelles incluent les taxes de vente provinciales et fédérales nettes des ristournes.

Droits contractuels

Le Centre de services scolaire reçoit annuellement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 81 820 696 \$ sur une période de 23 ans et se détaille come suit:

2024-2025	9 423 289	\$
2025-2026	8 230 137	\$
2026-2027	7 483 421	\$
2027-2028	6 274 893	\$
2028-2029	5 368 480	\$
2029-2030 et suivantes	45 040 476	\$

16. Éventualités

Griefs

Au 30 juin 2024, les griefs en suspens contre le Centre de services scolaire se chiffrent à environ 1 226 687 \$ (1 073 077 \$ au 30 juin 2023). Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 928 325 \$ (765 739 \$ au 30 juin 2023) a été inscrite aux états financiers.

Autres réclamations

Au 30 juin 2024, d'autres réclamations sont en suspens par ou contre le Centre de services scolaire dont la valeur est indéterminable. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de ces réclamations ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

17. Charges

	2024		2023	
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION				
Éducation préscolaire	18 124 728	\$	18 502 338	\$
Enseignement primaire	101 645 681		105 624 028	
Enseignement secondaire général	66 133 148		66 687 018	
Formation professionnelle	6 975 071		7 498 694	
Enseignement particulier	19 820 030		21 451 302	
Formation des adultes	4 426 536		4 315 054	
	<u>217 125 194</u>	\$	<u>224 078 434</u>	\$

17. Charges (suite)

	2024	2023
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	31 247 627 \$	30 466 482 \$
Moyens d'enseignement	7 222 574	6 694 772
Services complémentaires	40 697 105	37 952 035
Services pédagogiques et de formation d'appoint	27 689 926	26 537 488
Animation et développement pédagogiques	4 953 125	4 315 929
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 690 441	1 335 601
Activités sportives, culturelles et sociales	9 648 752	9 240 202
	<u>123 149 550 \$</u>	<u>116 542 509 \$</u>
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	74 500 \$	80 325 \$
Services alimentaires	64 124	86 519
Transport scolaire	28 248 387	26 559 742
Services de garde	29 785 859	29 872 343
	<u>58 172 870 \$</u>	<u>56 598 929 \$</u>
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil d'administration et comités	80 856 \$	109 638 \$
Gestion	16 328 344	15 293 118
Services corporatifs	4 549 249	3 597 094
Perfectionnement	128 700	83 548
	<u>21 087 149 \$</u>	<u>19 083 398 \$</u>
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		
Entretien et amortissement des biens meubles	9 065 318 \$	8 337 202 \$
Conservation et amortissement des biens immeubles	28 591 833	27 975 879
Entretien ménager	10 334 937	9 598 674
Consommation énergétique	5 592 660	5 477 785
Location d'immeubles	308 035	464 447
Protection et sécurité	909 451	828 891
Dépenses d'investissement non capitalisables	2 416 351	2 303 260
	<u>57 218 585 \$</u>	<u>54 986 138 \$</u>

17. Charges (suite)

	2024		2023	
ACTIVITÉS CONNEXES				
Intérêts sur la dette à long terme	10 617 596	\$	10 752 377	\$
Autres frais de financement	3 443 428		6 909 568	
Projets spéciaux	1 004 805		813 914	
Rétroactivité	28 664 314		5 751 129	
Droits de scolarité et ententes	138 396		219 846	
Sécurité d'emploi	6 064		33 038	
Variation des provisions	51 921		129 376	
Prêts de services	1 280 766		1 307 874	
	<u>45 207 290</u>	\$	<u>25 917 122</u>	\$

18. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis soit à son contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier ministériel TRAFICS.

19. Gestion des risques et risques financiers

Le Centre des services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

19. Gestion des risques et risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses taxes scolaires à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de la taxe scolaire à recevoir et de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, tandis que les emprunts à court terme portent intérêt à taux variable.

Le centre de services scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % (1 % en 2023) du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 110 000 \$ (2 050 000 \$ au 30 juin 2023).

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin

	2024		2023
Charges par nature			
Rémunération			
Personnel cadre et administrateurs	26 109 938	\$	26 255 568
Personnel enseignant et personnel de suppléance	229 345 822		217 891 690
Personnel professionnel	22 400 158		19 087 194
Personnel de soutien	83 013 698		77 754 293
Variation des avantages sociaux futurs	1 590 823		448 431
Contributions de l'employeur	45 818 256		42 311 024
	<u>408 278 695</u>		<u>383 748 200</u>
Frais de déplacement	890 586		708 856
Fournitures et matériel	14 566 634		14 521 161
Services, honoraires et contrats	54 502 316		52 213 278
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	27 347 129		25 022 842
Autres charges	17 966 101		21 675 276
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(554 789)		(28 500)
	<u>114 717 977</u>		<u>114 112 913</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>522 996 672</u>	\$	<u>497 861 113</u>

Annexe B : Liste des représentants du Comité de parents

Centre
de services scolaire
des Patriotes

Québec 

COMITÉ DE PARENTS

LISTE DES REPRÉSENTANTS 2023-2024

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
Albert-Schweitzer / St-Bruno	Nicolas Lambert
Antoine-Girouard / Boucherville	Aucun
Arc-en-Ciel / Sainte-Julie	Aucun
Au Cœur-des-Monts / Beloeil	Hélène Laplante
Au-Fil-de-l'Eau / Mont-Saint-Hilaire	Roxanne Pelletier
Aux-Quatre-Vents / Sainte-Julie	Nathalie Picard
Carignan-Salières / Carignan	Julie Maheu-Houde
De Bourgogne / Chambly	Éric Beaudoin
de l'Amitié / Saint-Jean-Baptiste	Caroline Roy-Malenfant
de l'Aquarelle / Mont-Saint-Hilaire	Aucun
de l'Envolée / Saint-Amable	Sophie Tétrault
De l'Odyssée / Saint-Amable	Yvan Pitre
De La Broquerie / Boucherville	Sabrina Lafrenière-Tousignant
de la Chanterelle / St-Basile-le-Grand	Josée Dolbec
de la Mosaïque / St-Basile-le-Grand	Geneviève Trudel
de la Passerelle / Chambly	Nicolas Sallio
de la Pommeraie / Mont-Saint-Hilaire	Aucun
de la Source / Varennes	Anne-Marie Boucher
De Montarville / St-Bruno	Aucun
De Salaberry / Chambly	Aucun
des Cœurs-Vaillants / Contrecoeur	Jonathan Poissant
Des Trois Temps / St-Marc-sur-Richelieu	Isabelle Lagadec
du Carrousel / Varennes	Marie-Andrée Drolet

Centre administratif Lionel-H.-Grisé
Service des ressources informatiques
Salle du conseil d'administration (siège social)
1216, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4
450 441-2919 | csp.ca

Centre administratif 1220
Service des ressources matérielles
1220, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

Centre administratif Roberval
Direction générale et autres services
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
du Grand-Chêne / Sainte-Julie	Marylène Chartier
Du Moulin / Sainte-Julie	Mélissa Houle-Beausoleil
du Parchemin / Carignan	Jérémie Chevalier
du Tourne-Vent / Sainte-Julie	Catherine Goupil
Georges-Étienne-Cartier / St-Antoine-sur-Richelieu	Pamela Moisan
Jacques-de-Chambly / Chambly	Julie Robert Parent
Jacques-Rocheleau / Saint-Basile-le-Grand	Katy Van Den Broele
Jolivent / Beloeil	Audrey Proulx
J.-P. Labarre / Varennes	Julie Poirier
L'Arpège / Sainte-Julie	Mathieu Imbeault
La Farandole / McMasterville	Rémi Tremblay
La Rosaie / Varennes	Salvatore Mancini
Le Petit-Bonheur / Beloeil	Sophie Lacroix
Le Rocher / Saint-Amable	Simon Pelletier
Le Rucher / Sainte-Julie	Aucun
Le Sablier / Saint-Amable	Aucun
Le Tournesol / Beloeil	Michel Lefebvre
Les Jeunes Découvreurs / Boucherville	Amélie Nantel Vivier
les Marguerite / Varennes	Marie-Ève Desrosiers
Louis-Hippolyte-Lafontaine / Boucherville	Katherine Santerre
Ludger-Duvernay / Verchères	Jade Vandenbossche-Makombo
Madeleine-Brousseau / Chambly	Sylvie Correia
Mère-Marie-Rose / Contrecoeur	Karine Messier
Monseigneur-Gilles-Gervais / St-Bruno	Juan Eugenio Sierra Garrido
Notre-Dame / Otterburn Park	Maude Roy
Paul-Émile Borduas / Mont-Saint-Hilaire	Andrée-Anne Chamberland
Paul-VI / Boucherville	Marie-Ève Turcotte
Père-Marquette / Boucherville	Julie Dumais
Pierre-Boucher / Boucherville	André-Philippe Mallette
Saint-Charles / Saint-Charles-sur-Richelieu	Roxanne Jeannotte

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
Saint-Denis / Saint-Denis-sur-Richelieu	Michelle Roux-Bordage
Sainte-Marie / Chambly	Éric Capuano
Saint-Mathieu / Beloeil	Aucun
Secondaire École d'éducation internationale / McMasterville	Cynthia Turcotte
Secondaire de Chambly / Chambly	Julie Dépôt
Secondaire de Mortagne / Boucherville	Marie-Ève Turcotte
Secondaire du Grand-Coteau / Sainte-Julie	Valérie Samson
Secondaire du Mont-Bruno / St-Bruno	Josée Dolbec
Secondaire François-Williams / Saint-Amable	Ghizlene Habiche
Secondaire Le Carrefour / Varennes	Aucun
Secondaire Ozias-Leduc / Mont-Saint-Hilaire	Véronique Luciani
Secondaire Polybel / Beloeil	Francis Beauchemin
École orientante l'Impact / Boucherville	Elyse Dupuis
Centre de formation professionnelle des Patriotes	Aucun
Représentant au CCSÉHDAA	Audrey Proulx

Dernière mise à jour : 6 mai 2024

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8)



Centre
de services scolaire
des Patriotes

Québec



TOUS
Patriotes
pour la réussite!